



## Conseil économique et social

Distr. générale  
7 décembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire  
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 :  
égalité entre les sexes, développement  
et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### Déclaration présentée par Mother's Union, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## **Déclaration**

Issu de l'Église anglicane, Mother's Union est un mouvement international regroupant des citoyens ordinaires et comptant plus de 4 millions de membres dans 83 pays à travers le monde. Il a pour objectif de transformer les communautés ainsi que la vie des familles, des femmes et des hommes en leur apportant un appui d'ordre pratique, en les accompagnant sur le chemin de l'autonomisation et en s'élevant contre les systèmes qui perpétuent l'injustice aux niveaux local, national et international. Nous nous efforçons de défendre la vie de famille, d'aider les femmes à devenir autonomes, de lutter contre l'inégalité entre les sexes et la violence sexiste, et de promouvoir la participation des femmes aux processus de prise de décisions ainsi que leur représentation.

### **Féminisation de la pauvreté et autonomisation économique des femmes**

Lorsque l'on traite des problèmes à régler et des possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural, il est essentiel de tenir compte du fait que femmes et filles continuent d'être laissées pour compte dans tous les aspects du développement. Affectées par bien des problèmes touchant les communautés rurales dans le monde, elles affrontent un ensemble de difficultés qui leur sont propres et qu'il faut régler pour leur permettre de réaliser pleinement leur potentiel. Avec 80 % des personnes sous-alimentées vivant dans des communautés rurales, ces dernières restent désavantagées, du point de vue économique, face à leurs homologues urbains. Alors que le travail des femmes vivant en zone rurale est à l'origine de plus de 55 % de l'alimentation produite dans les pays en développement, ces dernières sont moins susceptibles de posséder la terre qu'elles cultivent.

Le manque d'autonomie économique, les inégalités d'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à une activité rémunérée décente, ainsi que la discrimination sur le lieu de travail et l'écart général entre les sexes en matière de revenu et d'emploi, qui s'élève actuellement à 59 %, ont pour conséquence que les femmes sont le plus durement touchées par la pauvreté. Comme l'a formulé un de nos membres sud-africains, « la pauvreté... porte le visage d'une femme ».

Les filles vivant dans les communautés rurales sont plus susceptibles d'abandonner l'école secondaire avant les garçons, et les taux d'alphabétisation des femmes vivant en zones rurales sont sensiblement inférieurs à ceux de leurs homologues urbaines. Les programmes d'alphabétisation et d'éducation financière de Mother's Union font apparaître que, lorsque les femmes développent des compétences en lecture et en calcul, la situation pour leurs familles, leurs communautés et elles-mêmes s'améliore sensiblement, notamment grâce à la réduction de la violence domestique et de la maltraitance.

### **Difficulté d'accès aux services et aux infrastructures**

En raison du manque d'infrastructures et de services dans les zones rurales, les femmes y vivant sont souvent isolées et privées des services et ressources essentiels, notamment l'accès aux installations de santé et le recours à des travailleurs sanitaires qualifiés. Les taux de mortalité maternelle sont plus élevés dans les zones rurales, et les membres britanniques de Mother's Union sont préoccupés par l'aggravation de l'isolement des femmes vivant dans ces zones à la suite des coupes budgétaires imposées par l'administration centrale aux services de transport et de santé.

Des préoccupations ont été exprimées concernant l'absence de services d'eau et d'assainissement dans de nombreuses communautés rurales dans le monde, qui pousse les femmes et les filles, qui accomplissent toujours une grande majorité des soins et du travail non rémunérés, à passer un temps considérable en déplacement en vue d'obtenir des ressources essentielles telles que l'eau et les combustibles. Des membres ont signalé une hausse de la vulnérabilité et une augmentation des cas de violence, en particulier de violence sexuelle, dues au manque de ressources accessibles.

Les femmes victimes de violence sexiste sont de plus en plus vulnérables dans les communautés rurales, en l'absence de services de soutien spécialisé, et en raison de l'isolement entraîné par le manque de liaisons de transport.

### **Soins et travail non rémunérés**

À travers le monde, femmes et filles prennent en charge la majorité des soins et du travail non rémunérés, et leur indispensable contribution à la vie économique et sociale est rarement reconnue. Au Royaume-Uni, les femmes qui s'occupent des enfants dans les zones rurales tandis que leurs partenaires ont un emploi rémunéré à l'extérieur du domicile sont de plus en plus isolées, une situation aggravée par les carences en matière de transport, le prix élevé des services de garde d'enfants, et le manque d'infrastructures dans les zones rurales.

L'autonomisation éducative et économique des femmes et des filles est également limitée par les difficultés d'accès à l'éducation secondaire et supérieure et aux possibilités d'avancement dans les zones rurales. Il est attendu des femmes et des filles qu'elles s'occupent des membres de leur famille et des enfants, ce qui a bien souvent pour conséquence de les retenir dans les communautés rurales, où les possibilités sont limitées, tandis que les hommes sont plus susceptibles de migrer vers les zones urbaines à la recherche d'un avancement. Cela réduit les possibilités à leur disposition et constitue une expérience universelle décrite par les membres de Mothers' Union de nombreux pays, au Nord comme au Sud.

### **Inégalité, discrimination et attitudes néfastes à l'égard des femmes et des filles**

Les normes de genre et attitudes rétrogrades et néfastes sont les principaux obstacles à l'autonomisation des femmes et des filles et à l'égalité des sexes. Des membres des deux hémisphères ont rapporté que ces attitudes étaient plus marquées dans les zones rurales. Un membre britannique a déclaré : « Dans certaines communautés rurales, la tradition de la prédominance masculine imposée par la noblesse, les propriétaires terriens et les fermiers peut limiter la capacité des femmes à jouer pleinement leur rôle dans les communautés rurales ». Un membre sud-africain a par ailleurs affirmé que « la société patriarcale continue de confiner les femmes à l'arrière-plan ; leurs problèmes sont perçus comme étant de peu d'importance ».

### **Participation et représentation des femmes vivant en zone rurale**

À travers le monde, les femmes sont exclues des processus de prise de décisions, elles n'ont pas leur mot à dire à quelque niveau que ce soit, et cela semble être particulièrement le cas dans les zones rurales. Bien qu'inestimable, la participation des femmes aux architectures formelle et informelle qui entourent le processus de consolidation de la paix fait cruellement défaut, avec moins de 4 % de femmes parmi les signataires des accords de paix signés entre 1992 et 2011.

Globalement, les femmes sont particulièrement touchées par la violence et les conflits, et les femmes vivant en zone rurale, qui sont isolées, vulnérables et ne bénéficient d'aucune protection, en sont les principales victimes.

### **Recommandations**

Mother's Union appelle tous les États Membres à reconnaître et à valoriser la contribution essentielle des femmes aux communautés rurales et à la société dans son ensemble, et à créer et appliquer des politiques répondant aux difficultés singulières qu'elles rencontrent, notamment grâce aux éléments suivants :

#### **Autonomisation économique des femmes vivant en zone rurale :**

- Création et mise en œuvre de politiques qui s'attaquent à la féminisation de la pauvreté rurale en investissant dans l'autonomisation économique des femmes grâce à la fourniture d'un accès sans danger à un enseignement de qualité, à la formation professionnelle, et à un emploi rémunéré décent ; lutte contre la violence et la discrimination sexistes dans ce contexte ;
- Création et mise en œuvre de lois et politiques donnant aux femmes les mêmes droits que les hommes face à la loi, notamment en ce qui concerne la propriété foncière et matérielle, les droits de succession, y compris pour les veuves, et l'accès aux institutions et au capital financiers.

#### **Mise en œuvre universelle du Programme 2030, en tenant compte des disparités entre les sexes :**

- S'assurer que la nature universelle du programme de développement durable soit prise au sérieux et que nul n'est laissé pour compte, en mettant en œuvre une démarche coordonnée et soucieuse de l'égalité des sexes pour ce qui est des politiques et des processus de prise de décisions ; faire en sorte que les groupes marginalisés de femmes dont la vulnérabilité est aggravée par d'autres facteurs, comme les femmes handicapées, les femmes âgées, les veuves et les groupes autochtones, soient consultés, inclus et représentés ;
- Création et mise en œuvre de politiques reconnaissant et valorisant le travail non rémunéré réalisé par les femmes et les filles, et élaboration d'une disposition permettant qu'il soit plus équitablement réparti.

#### **Participation et représentation significatives des femmes :**

Garantir la représentation, l'inclusion et la participation significative des femmes et des filles vivant dans des zones rurales aux processus de prise de décision et à la vie politique à tous les niveaux, particulièrement à la planification de l'infrastructure et des processus de développement ruraux, et aux mécanismes entourant la consolidation de la paix et le règlement des conflits ; garantir la mise en œuvre universelle de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU.

#### **Violence sexiste et pratiques traditionnelles néfastes :**

- Interdiction, dans le cadre des lois et politiques locales, coutumières et nationales, de toutes les formes de violence sexiste et de pratiques traditionnelles néfastes, notamment la violence domestique et la maltraitance, la mutilation génitale féminine, le mariage d'enfants, le mariage précoce et le mariage forcé, la violence au nom de « l'honneur », la violence sexuelle, la traite d'êtres humains et la maltraitance des personnes âgées et des veuves ;

- Assurer l'accès à des services de soutien spécialisé ; garantir protection et justice aux victimes de violence sexiste dans les communautés rurales ;
- Reconnaître la singularité de l'expérience des femmes dans les contextes de conflit armé violent, et veiller à ce que soient élaborées des lois et politiques qui répondent à leurs besoins.

**Accès aux services et à l'infrastructure :**

Création et mise en œuvre de lois et politiques qui prévoient d'investir dans l'infrastructure et les services essentiels dans les communautés rurales, notamment pour proposer des soins maternels, néonataux et de santé suffisants ainsi qu'un accès sans danger aux systèmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, aux ressources essentielles telles que la nourriture et les combustibles, et aux liens routiers et de transport qui réduisent l'isolement et relient économiquement les zones rurales.

**Corriger les attitudes à l'égard des femmes et des filles :**

S'assurer que soient élaborées et mises en œuvre des lois remettant en question et corrigeant les attitudes néfastes à l'égard des femmes et des filles des communautés rurales et contribuant à la sensibilisation des communautés à l'égalité des sexes.

---